Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 29 (1949)

Heft: 5

Anhang: Dernière heure ... : un accord de principe est intervenu entre la France et la Suisse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dernière heure...

Un accord de principe est intervenu entre la France et la Suisse

Au moment de procéder à l'expédition de ce numéro, nous recevons une heureuse nouvelle au sujet de la reprise très prochaine des relations économiques franco-suisses.

Nous apprenons, en effet, de source autorisée, que des délégations restreintes suisse et française ont négocié à Bâle les 27 et 28 mai, en vue de la reprise des relations économiques franco-suisses. Bien qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne soyons pas encore en possession du protocole signé à l'issue de ces pourparlers, nous croyons pouvoir affirmer que les décisions suivantes ont été prises :

1° La levée immédiate des mesures conservatoires édictées de part et d'autre, au début du mois, en raison de l'expiration des accords commercial et financier franco-suisses le 30 avril.

2° La fixation à 285 millions de fr. s. du montant global des exportations suisses en France durant la période du 1er juin 1949 au 31 mai 1950. La répartition en sera faite, en principe, en quatre tranches trimestrielles.

3° La fixation à 24 millions de fr. s. du contingent de devises accordées aux touristes français désirant se rendre en Suisse durant cette période.

Les difficultés qui se sont jusqu'ici opposées à la conclusion d'un accord ont été examinées et seraient résolues.

Des négociations commerciales se poursuivront du 1er au 4 juin à Berne, en vue de préciser les modalités techniques de l'accord, qui entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er juin 1949.

Des négociations touristiques auront lieu dans le même temps, soit à Paris, soit à Berne, en vue de mettre sur pied un système de contingentement.

Il convient de rendre ici hommage au zèle avec lequel la Légation de Suisse en France s'est employée, durant toute cette pénible période, à rapprocher les points de vue et à préparer le terrain à une entente, que l'on doit, pour une grande part, à son action tenace et intelligente.